



> CHIFFRES CLEFS

- Fonds alloués à la mission culture : 64 M €
- Éducation artistique et culturelle : 1,1 M €
- Valorisation du patrimoine architectural : 12 M €
- Actions pour l'architecture : 200 000 €

DÉMOCRATISER LA CULTURE

En 2011, la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) a amplifié ses actions en faveur du partage de la culture, principalement via :

- l'éducation artistique et culturelle,
- la mise en œuvre de programmes interministériels rassemblant les domaines de la culture, de la justice, de la santé et du handicap,
- des interventions transversales centrées sur les territoires périurbains et ruraux.

Les actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle ciblent plus particulièrement les départements et les

zones prioritaires. Afin de pérenniser ces actions, des jumelages de 3 ans ont été mis en place entre les structures culturelles, telles que les résidences d'artistes, et les établissements scolaires. Dans le même but, l'investissement des communes dans le domaine artistique et culturel pourrait être contractualisé.

Un comité départemental dédié à la coordination, à l'animation et au suivi de ces actions, formalise le partenariat avec le Rectorat, la DRAAF et les collectivités territoriales dans le Finistère, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Un comité départemental

devrait également être mis en place pour le Morbihan.

Pour favoriser l'accès à la culture des publics spécifiques, de nombreuses actions (ateliers artistiques, stages et interventions culturelles) ont également été menées dans les établissements pénitentiaires de la région ainsi que dans les établissements accueillant des personnes handicapées.

L'opération nationale « Passeurs d'images », financée par l'État à hauteur de 80 000 € en Bretagne, a ciblé plus particulièrement les populations des quartiers de 11 villes différentes dans toute la région.

> CHIFFRES CLEFS

L'action de l'État pour la culture dans la région c'est :

- 17 enseignements artistiques obligatoires accompagnés en cinéma et en audio-visuel
- 34 services éducatifs de musées, lieux de spectacles et centres d'art développés
- 6 emplois créés dans les services éducatifs des musées
- 14 résidences d'artistes subventionnées
- 13 formations mises en œuvre dans le domaine des arts du cirque, de la danse et de l'art contemporain

| Le développement culturel des territoires ruraux

La DRAC et la DRAAF ont engagé une action commune volontariste pour favoriser l'accès des territoires ruraux à la culture, développer l'éducation artistique et culturelle, notamment dans les lycées agricoles, développer la création et la professionnalisation des artistes, accompagner les initiatives structurantes pour l'économie des territoires (développement numérique, tourisme culturel, libraires, médiathèques, Pays d'art et d'histoire...) et promouvoir la qualité architecturale et paysagère des territoires.

Ce partenariat culture-agriculture

s'adosse à une nouvelle convention nationale signée en 2011, qui sera traduite prochainement en région.

Les collectivités locales ont également été associées à la réalisation de nombreuses actions artistiques et culturelles, parmi lesquelles l'appui à plus de 30 résidences artistiques (Hédé, Bazouges-la-Pérouse, Corseul, Guiseny...), incluant le milieu scolaire et les îles (Belle-Ile, Ouessant...).

Dans ce cadre, 9 projets en lycées agricoles dont des résidences d'écrivains ou de plasticiens, concernant 500

élèves ont été co-financés par la Région et l'État pour plus de 20 000 €.

Le projet «Artistes pluriels pour lieux singuliers», a également été mené en 2010 et 2011 sur le thème du livre d'artiste dans le cadre d'une résidence d'artiste écrivain ou de plasticien.

Enfin, l'État a soutenu le projet «Mil Tamm» initié par le Pays de Pontivy (résidences, programmation de spectacles...), qui s'inscrit dans la complémentarité du travail autour de «L'art dans les chapelles», également subventionné par l'État.

———— SOUTENIR LA DIVERSITÉ ET VALORISER LE PATRIMOINE

L'action en faveur de la diversité culturelle s'incarne dans l'ensemble des projets et programmations subventionnés par le ministère de la culture en région, depuis le spectacle vivant où toutes les esthétiques sont valorisées (aides aux lieux, aux compagnies et ensembles notamment ceux qui œuvrent à partir du fonds patrimonial breton), jusqu'aux musées, à travers les expositions liées à leurs collections ou aux dépôts et prêts temporaires. Elle s'exprime aussi dans le soutien aux festivals de cinéma (Groix, Douarnenez, Travelling à Rennes...).

En matière de patrimoine, en plus de

l'action en faveur des monuments historiques, la DRAC a soutenu 8 campagnes d'informatisation des inventaires de musées et fourni son expertise pour l'élaboration des 5 projets scientifiques et culturels : 2 dans le Finistère et 3 dans le Morbihan.

Au titre de l'architecture, la DRAC a aidé financièrement, à hauteur de 200 000 €, une vingtaine d'actions (dont la 11ème édition du prix «Architecture Bretagne»), incluant les préoccupations du développement durable. Dans le cadre de la politique régionale des espaces protégés, outre la participation à une trentaine de chantiers de restauration, elle a engagé une ving-

taine d'études dont 3 pour les secteurs sauvegardés de Vannes, Tréguier et Rennes, ainsi qu'une dizaine d'études de périmètres de protection modifiée de monuments historiques. En application de la loi Grenelle II, des outils méthodologiques ont par ailleurs été préparés à destination des collectivités pour la mise en place des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Enfin, 3 actions phares ont dominé l'activité des services en matière d'archéologie :

- l'exposition «Soyons Fouilles», 20 ans d'archéologie en Bretagne, réalisée dans le cadre d'un partenariat

avec le Conseil général des Côtes d'Armor et le Musée de Bretagne de Rennes. Présentée au Château de La Roche Jagu à partir du mois de juin 2011, elle rejoindra le Musée de Bretagne à compter du mois de décembre.

- Le projet de mise en valeur et de mise en réseau du patrimoine archéologique, historique et naturel de la communauté de communes de Plancoët-Val d'Arguenon.

- La préparation du projet pour une candidature de Carnac au titre du patrimoine mondial. L'État a mené plusieurs actions visant à asseoir les fondements scientifiques d'un projet de protection, ce qui a permis de proposer un premier territoire d'étude de 26 communes situées entre la ria d'Étel et la presqu'île de Rhuys, et comportant plus de 500 ensembles mégalithiques remarquables.

> CHIFFRES CLEFS

L'action de l'État en faveur du patrimoine c'est :

- 150 opérations d'investissement
- 210 opérations d'entretien financées à 50 %
- 200 projets en faveur d'édifices appartenant à des particuliers et des collectivités locales



Cathédrale Saint Pierre à Rennes, rénovée en 2010 dans le cadre du plan de relance, grâce à 550 000 € versés par l'État

> CHIFFRES CLEFS

Le soutien à la langue bretonne c'est :

- 27,3 M €
- 18 000 élèves bénéficiant d'un enseignement en breton
- 13 000 élèves bénéficiant d'un enseignement bilingue
- 5 000 élèves choisissant l'option breton

L'action de l'État en faveur de la culture bretonne

L'État soutient le dynamisme de la culture et de la langue bretonne à la fois à travers des actions portées par la DRAC, la DRDFE mais aussi au travers des enseignements proposés par le Rectorat.

En matière de politique culturelle, on peut noter un soutien particulièrement marqué à la diffusion de la culture bretonne dans le domaine du Livre avec l'aide à l'édition en langue bretonne, le soutien aux salons littéraires (salon international du livre insulaire d'Ouessant, « Étonnants Voyageurs » à St Malo...), mais aussi un soutien important au dynamisme de la langue bretonne, par le biais de deux subventions de 150 000 € chacune : la première pour l'association Dastum, l'autre pour l'établissement public Office de la langue bretonne.

Parmi les actions portées par la DRDFE, la « semaine des auteures bretonnes », qui s'est déroulée du 9 au 16 octobre 2011 sur l'ensemble de la Bretagne en partenariat avec la fédération des cafés librairies de Bretagne a permis de promouvoir la création littéraire des femmes au travers de lectures, débats et animations et constituer une base de données d'écrivaines bretonnes.

L'Académie de Rennes, pour sa part, a alloué 27 M € à la préservation et à la transmission de la langue et de la culture bretonnes. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 17 986 élèves ont suivi un enseignement du breton, soit 2,97 % des élèves scolarisés en Bretagne. En constante augmentation depuis 2001, l'enseignement bilingue français-breton a scolarisé 12 928 élèves, soit + 457 élèves. Après plusieurs années de perte d'effectifs, l'option breton en collège et lycée a été suivie par 5 058 élèves, soit + 115 élèves.